



AVIS PUBLIC

Maintien du gel tarifaire appliqué aux frais d'amélioration aéroportuaire

À compter du 1^{er} janvier 2024, pour une septième année consécutive, aucune augmentation ne sera appliquée sur les frais d'améliorations aéroportuaires et les frais d'aviation générale à l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec (YQB).

Redevances aéronautiques

À ce moment, seulement certaines redevances aéronautiques seront majorées, proportionnellement à la hausse du coût de la vie.

Redevances d'atterrissage	4,0 %
Redevance générale d'aérogare	4,0 %
Salle à Bagages, Sûreté aéroportuaire et Système de traitement des passagers	30 ¢, 50 ¢ et 15 ¢ (par passager embarqué)

En vertu de son bail foncier, YQB est tenu de diffuser par avis public les changements apportés à sa tarification.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Me Sophie Lefrançois, secrétaire corporative, conformité et gestion immobilière au 418 640-2700 poste 2691.